Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COPIE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le - 8 OCT. 2015

Affaire suivie par : Josiane BOULON

Téléphone : 04 72 43.60
Télécopie : 04 72 00 43 59
e-mail : josiane.boulon@culture.gouv.fr

OBJET : *Inscription au titre des monuments historiques du Moulin Tallard à Saint-Etienne-sur-Chalaronne (Ain)*

REFER : *ARRETE n°* 15 - 274

P. J. : *1 plan*

ARRETE

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance plénière du 11 décembre 2014 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT les plus de six cents ans d'histoire du moulin, son important volume, sa représentativité quant à l'évolution d'un moulin seigneurial sous l'ancien régime à une exploitation plus large dont les caractéristiques sont voisines des moulins "pré-industriels" des grandes villes pour la même période, il est par ailleurs un exemple exceptionnel de moulin double ;

...

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRETE

Article 1er:

Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité le moulin Tallard (pour la propriété sud) sis 389 chemin de Tallard à Saint-Etienne-sur-Chalaronne (Ain), soit son bief en totalité (bief des Echudes) depuis sa prise d'eau et sa vannerie, ses huit roues, ses bâtiments en totalité (moulin, communs, bâtiment du four à pain, et le bâtiment du logis à l'exception de la partie intérieure du logement) du moulin à farine contenant ses mécanismes, les mécanismes fixes pour tous les niveaux et en totalité sans exception, ces éléments ainsi que leurs parcelles d'assiette cadastrées section D n°850 et n°801.

Cet édifice appartient à monsieur Pierre Charles PIRON, il en est propriétaire par acte du 15/06/1988 établi en l'étude de maître Gilbert LAGNIER, notaire à Thoissey (Ain), et enregistré à la publicité foncière de Trévoux (Ain) le 01/07/1988, référence volume 5245 n°31, et par attestation du 26/04/2006 établie en l'étude de maître DOMINJON, notaire à Chatillon-sur-Chalaronne et enregistré à la publicité foncière de Trévoux le 22/06/2006, références n°2006P3349.

- pour quatre des roues centrales du moulin et partageant le droit d'usage du bief, elles appartiennent en indivision à monsieur Jean-Pierre PIRON et à madame Marie Gabrielle Eugénie PIRON ; ils en sont propriétaires par actes des 30/03/1993 et 20/4/1993 établis en l'étude de maître BRUNET, notaire à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain) et enregistrés à la publicité foncière de Trévoux le 2-3/06/1993, référence 1993P2041 et 1993P2042.

Article 2 :

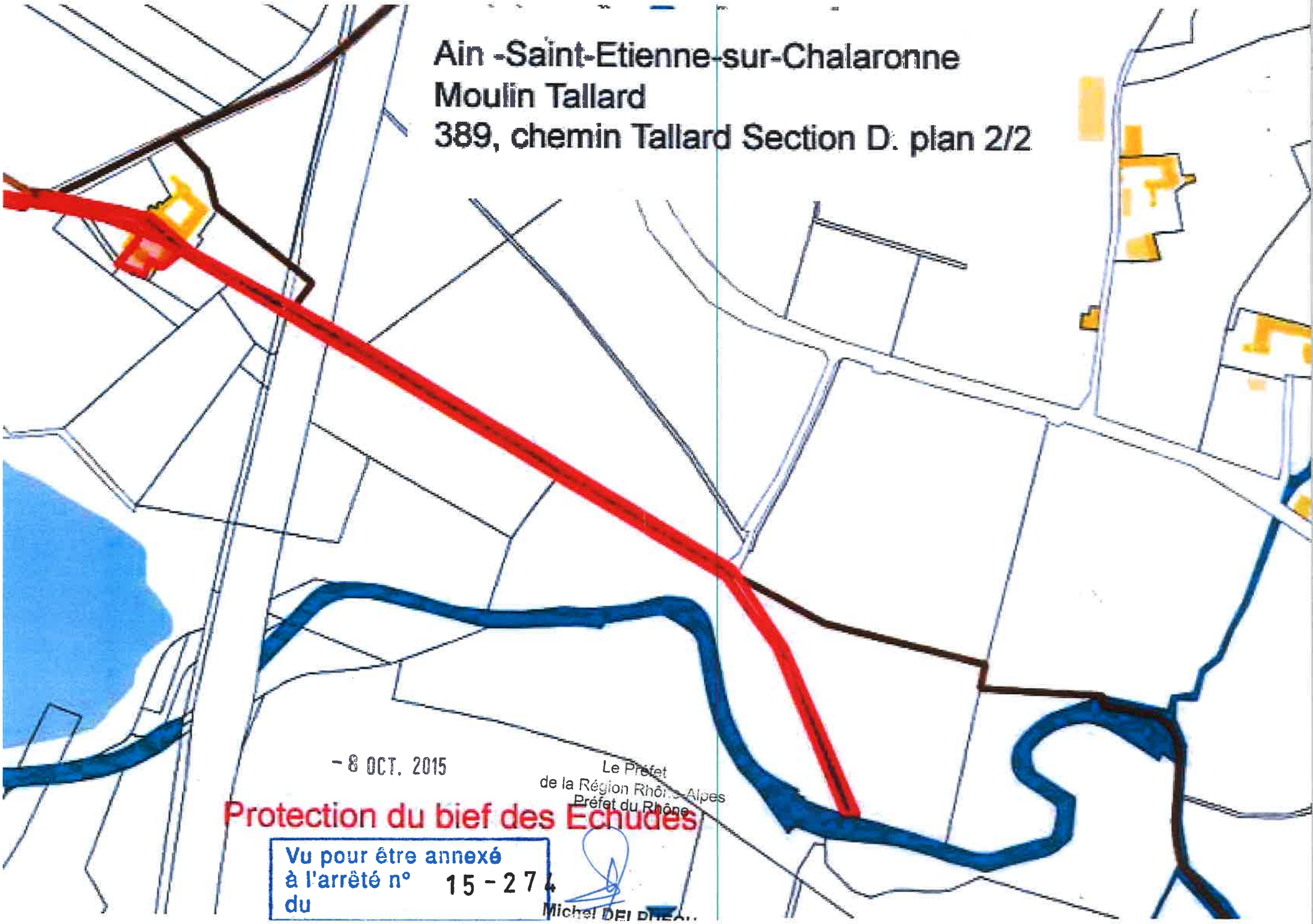
Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 :

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Michel DELPUECH


Ain -Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Moulin Tallard
389, chemin Tallard Section D. plan 2/2
- 8 OCT. 2015
Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Protection du bief des Echudes
Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 15-274
du
Michel DELPUECH

Ain - Saint-Etienne-sur-Chalaronne

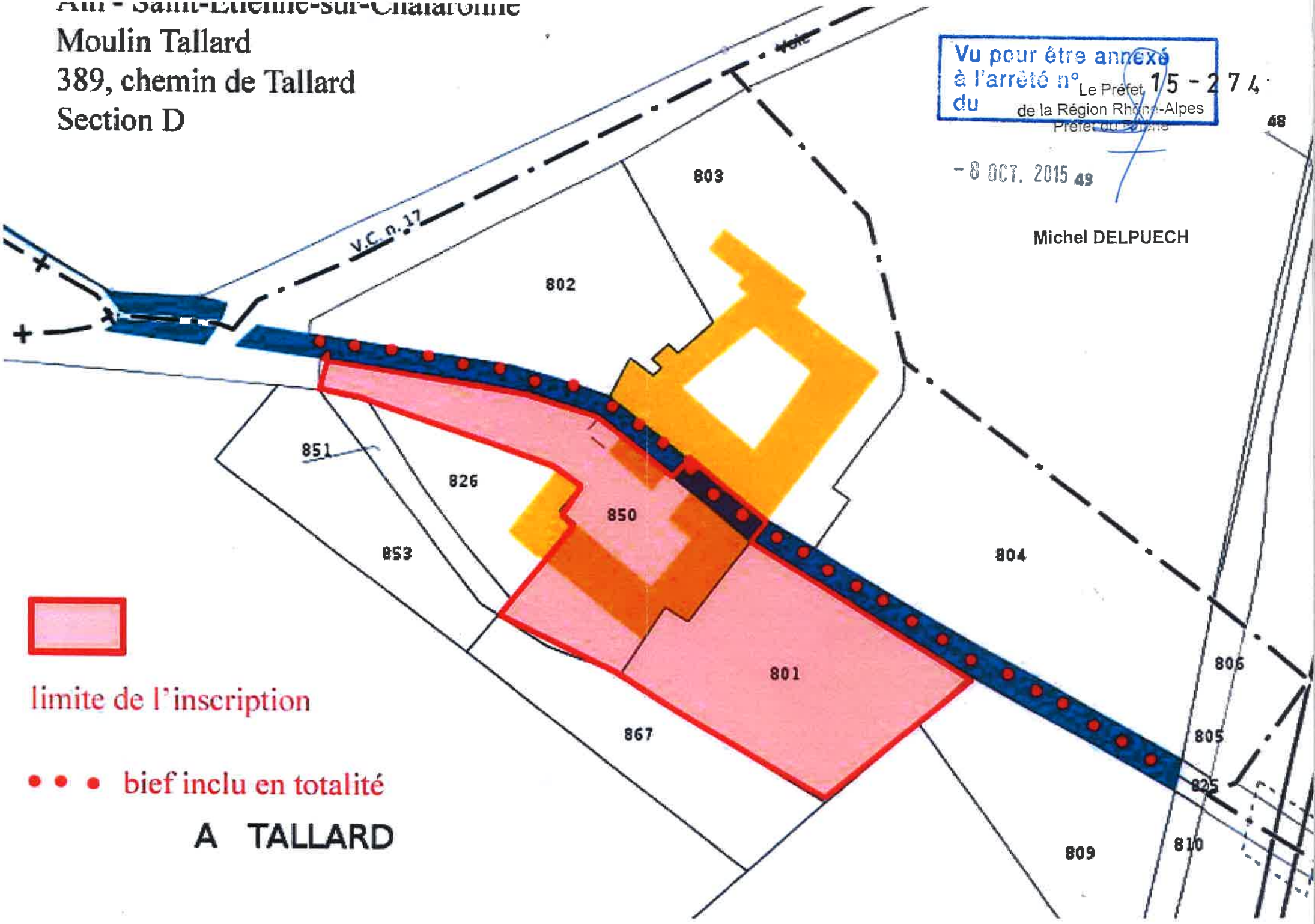
Moulin Tallard

389, chemin de Tallard

Section D

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 15 - 274 du
Le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
- 8 OCT. 2015

Michel DELPUECH



limite de l'inscription

bief inclu en totalité

A TALLARD